

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 021-212105019-20230221-D2023_005-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 21 février 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-005

Le vingt et un février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – Mme Evelyne GAILLOT - M. Stéphane ROUX - M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 4

Mme Pauline CANARD

M. Philippe CHAUCHOT

Mme Nicole FILLON

Mme Yvette CHAUCHEFOIN

Pouvoir de :

M. Philippe CHAUCHOT à M. Éric PIESVAUX

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 12

MOTION DE SOUTIEN A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Considérant que l'EFS se voit fortement impacté par l'inflation et son assujettissement à la tva.

Considérant que la situation financière de l'EFS a un fort impact sur les capacités de collecte alors que la crise covid a fortement dégradé les stocks de sang ;

Considérant que les missions de l'EFS sont d'intérêt général et répondent à des problématiques de santé publique ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 021-212105019-20230221-D2023_005-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Armay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 21 février 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-005

Considérant qu'il convient de prendre une motion de soutien pour que l'EFS puisse maintenir ses capacités de prélèvement pour ainsi éviter l'achat de sang et de plasma à l'étranger dont le prélèvement ne correspond pas aux normes françaises ;

Considérant l'intervention de la Présidente de l'association du don de sang de Pouilly-en-Auxois, madame Annie Henneau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (12 voix) de :

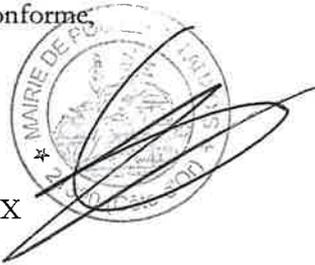
1) Adopter la motion suivante :

« La crise covid a démontré que la France ne peut s'approvisionner en produits vitaux dans des pays étrangers, l'autosuffisance doit être atteinte en matière de sang et de plasma, pour cela il est nécessaire que l'Etat continue de soutenir financièrement l'EFS pour maintenir les capacités de prélèvement de l'Etablissement Français du Sang »

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN